Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 056-215602624-20260423-D2026045-DE

République française

LE BONO
Golfe du Morbihan

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Le Bono du 20 avril 2026

Le 20 avril 2026 à 19H00, le conseil municipal de la commune de Le Bono, fut dûment convoqué par courriel en date du jeudi 16 avril 2026. La séance a été présidée par M. Mickaël LE MOUROUX, Maire, dans la salle du conseil municipal en mairie.

Présents : M. Mickaël LE MOUROUX, M. François VAILLANT, Mme Salomé TOITOT, Mme Magali LE VIQUEL, M. Emmanuel DE MIL, Madame Clara BOSZNAY, M. Thierry KERSUZAN, M. Cédric CHEVRIER, Mme Catherine GAYDAN, Mme Margot CHAPON, Mme Marie GAUTRET, Mme Françoise PENFORNIS, M. François GRIMAULT, Mme Sophie MOCQUET, Mme Isabelle PIQUEMAL, M. Frédéric LE GOUESBE, Mme Angélique CADORET, M. Jean-Pierre CHAUMAISON, M. Michel GREHAN.

Absent non excusé :
Absent excusé :

Absents excusés avec pouvoir :
M. Marc TARDY donne pouvoir à M. Mickaël LE MOUROUX,
M. Philippe POUILLY donne pouvoir à M. Thierry KERSUZAN,
Monsieur Damien JUNGE donne pouvoir à Mme Magali LE VIQUEL,
Mme Jessie DAVID donne pouvoir à Mme Angélique CADORET.

Conseillers en exercice : 23 / **présents :** 19 / **procurations :** 4

Secrétaire de séance : Mme Isabelle PIQUEMAL

DELIBERATION N°2026/45

DESIGNATION DE DEUX DELEGUES AU CONSEIL D'ECOLE DU GROUPE SCOLAIRE JEAN-LOUIS ETIENNE

Rapporteur : Mme Magali LE VIQUEL

Le conseil d'école du Groupe scolaire Jean-Louis ETIENNE est composé comme suit :

- le directeur ou la directrice de l'école, président(e) ;
- deux élus :
  - le Maire ou son représentant,
  - un conseiller municipal désigné par le Conseil municipal ;
- les enseignants de l'école ainsi que les enseignants remplaçants exerçant dans l'établissement au moment des réunions du conseil d'école ;
- les représentants des parents d'élèves, en nombre égal à celui des classes de l'école, élus selon les modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'Éducation nationale ;
- le délégué départemental de l'Éducation nationale chargé de visiter l'école.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner un représentant pour siéger au sein des conseils d'écoles de la commune pour l'établissement scolaire Jean-Louis ETIENNE.

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 056-215602624-20260423-D2026045-DE

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article D.411-1,

- **de ne pas procéder** au scrutin secret pour cette désignation ;
- **de désigner** M. Damien JUNGE en qualité de représentant de la commune au sein du conseil d'écoles du Groupe scolaire Jean-Louis ETIENNE ;
- **d'autoriser** le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le 22 avril 2026,
Pour copie conforme,
Le Maire de Le Bono,
M. Mickaël LE MOUROUX

MAIRIE DE LE BONO
56400 (Morbihan)

Le maire,
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contours de la Motte – CS 44 416 – 35044 Rennes Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication / notification.